



11-10-2017

UTILISATION RAISONNÉE DES SOLS : TAXER N'EST PAS LA SOLUTION

La FPI a pris connaissance par la presse d'un projet du ministre de la Transition écologique de nouvelle taxe destinée à lutter contre la consommation d'espaces agricoles et à financer la protection de la biodiversité qui porterait sur les opérations d'aménagement.

La FPI considère que l'utilisation raisonnée des sols est un enjeu de société majeur. Ses adhérents, très présents en secteur urbain, sont d'ailleurs des acteurs de la densification, qui très majoritairement redonnent vie à des friches (industrielles, ferroviaires, militaires etc.) et permettent de construire des logements sans artificialiser de nouveaux espaces naturels.

Cette logique d'utilisation raisonnée des sols est malheureusement moins mise en œuvre dans les espaces périurbains, et la FPI partage l'idée que des solutions doivent être trouvées pour densifier et rénover l'existant, et sortir des solutions de facilité consistant à consommer des espaces agricoles.

Pour autant, la FPI ne partage pas la réponse que le ministre de la Transition écologique semble envisager.

En effet, ce sujet engage de multiples acteurs (élus locaux, aménageurs, constructeurs, propriétaires fonciers etc.), dont chacun détient une partie de la solution tout autant qu'il se positionne à la croisée d'enjeux qui doivent faire l'objet d'échanges et de compromis (développement local, économie, qualité de vie, cohésion des territoires etc.).

Face à cette complexité, l'instrument fiscal est une réponse très pauvre. En renchérissant le foncier, il aurait d'ailleurs pour effet de produire des logements plus chers, et irait alors à l'encontre du projet de « choc d'offre » que le gouvernement cherche parallèlement à provoquer.

La « taxe béton » est donc une mauvaise réponse à un vrai sujet qui mérite davantage qu'une caricature d'action publique.

CONTACTS PRESSE

Lauren Dell'Agnola - FPI France - 01 47 05 44 36 - l.dellagnola@fpifrance.fr

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France. Le chiffre d'affaires de la promotion privée est estimé à 33 Mds d'€, elle emploie 25 100 salariés (données rapport de branche 2015). La FPI rassemble plus de 580 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et baromètre référent du besoin immobilier (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI défend les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.